



Processus de Rabat

Dialogue Euro-Africain sur la
Migration et le Développement

Réunion Thématique de Haut Niveau

« Coopération entre les pays d'origine, de transit et de destination dans le domaine de la gestion des frontières »

5-6 juillet 2022

Madrid, Espagne

Ministère des Affaires Étrangères, Union Européenne et Coopération,
Plaza Marqués de Salamanca 8, 28006

Document
final



Ministère de l'intérieur

Sous la Co-présidence de l'Espagne et du Maroc

Projet financé par l'Union européenne



Projet mis en œuvre par l'ICMPD



Introduction

Réunion thématique de haut niveau sur la coopération dans le domaine de la gestion des frontières :

- Co-présidée par l'Espagne et le Maroc ;
- Fait écho aux priorités du domaine 4 du [Plan d'action de Marrakech 2018-2020 sur la migration irrégulière, le trafic de migrants et la traite des êtres humains](#);
- La réunion s'inscrit dans la continuité de la réunion technique sur la gestion des frontières, co-présidée par l'Espagne et le Maroc, qui s'était déroulée à Madrid en juillet 2019 ;
- La réunion s'est focalisée sur l'échange de bonnes pratiques et était orientée vers l'action ;
- La réunion a attiré un public varié de 70 participants, provenant de 26 pays européens et africains.

Objectifs de la réunion :

- Informer les participants des derniers développements en matière de gestion des frontières dans la région depuis la dernière réunion de 2019 ;
- Évaluer les principaux défis d'intérêt commun pour les pays partenaires du Processus de Rabat où la coopération pourrait être encore renforcée au niveau régional ;
- Discuter et proposer des stratégies d'actions conjointes et de bonnes pratiques qui permettraient un renforcement de la coopération régionale en termes de prévention de l'immigration irrégulière et de lutte contre les réseaux de trafic de migrants, mais aussi pour favoriser la circulation licite des personnes et des biens ;
- Proposer des initiatives visant à renforcer la protection des droits de l'Homme en tant qu'axe prioritaire de l'action extérieure des pays du Processus de Rabat.

Résultats attendus de la réunion :

- Identification ou confirmation des défis d'intérêt commun en matière de gestion des frontières entre les pays partenaires du Processus de Rabat - approche équilibrée entre les aspects de sécurité et de développement humain ;
- Définition d'objectifs stratégiques communs et d'actions concrètes y afférentes, aux niveaux régional et sous régional, pour prévenir la migration irrégulière et encourager le franchissement licite de frontières par les personnes et les biens ;
- Liste d'actions concrètes liées aux bonnes pratiques de gestion intégrée des frontières qui peuvent être envisagées dans le cadre de la coopération régionale pour améliorer la gestion des frontières, le contrôle des flux migratoires et le soutien au commerce local/régional ;
- Le développement de bonnes pratiques qui permettraient aux Etats, à travers des actions de coopération opérationnelle triangulaire, d'obtenir des résultats visibles à moyen et long terme.

Le présent document donne un aperçu des principales **conclusions de la réunion**, ainsi que des **bonnes pratiques, défis et recommandations** liés à la coopération en matière de gestion des frontières.

• Cérémonie d'ouverture de haut niveau

La cérémonie d'ouverture de haut niveau a réuni Mme Angeles Moreno Bau, Secrétaire d'État pour les Affaires Extérieures et Globales au sein du Ministère des Affaires étrangères, de l'Union européenne et de la Coopération, M. Wali Khalid Zerouali, Directeur de la Migration et de la Surveillance des Frontières au sein du Ministère de l'Intérieur et Mme Monique Pariat, Directrice Générale de la Migration et des Affaires intérieures de la Commission européenne.

Au cours de la cérémonie d'ouverture, les intervenants se sont accordés à dire que le Processus de Rabat a, depuis sa création en 2006, constamment promu une **approche globale basée sur une responsabilité partagée entre**

les pays de départ, de transit et de destination. Ce Dialogue reste une plateforme d'échanges utile et pertinente dans le contexte migratoire actuel.

Il a été rappelé qu'il était nécessaire de renforcer la coordination en matière de gestion des frontières entre les pays de départ, de transit et de destination mais également de chercher des **solutions structurelles** afin de lutter contre la migration irrégulière et les réseaux de passeurs. Les corollaires à la lutte conjointe contre la migration irrégulière et les réseaux de passeurs sont la **promotion d'une migration sûre, ordonnée et régulière et la prévention** basée sur la coopération entre les pays.

- **Coopération frontalière entre les pays d'origine, de transit et de destination dans le domaine de la gestion des frontières**

Gestion des migrations et des frontières dans les pays d'origine, de transit et de destination : état des lieux et défis futurs

Au cours de cette séance, les intervenants ont insisté sur les points suivants :

- Les réseaux criminels sont financièrement dynamiques, expérimentés dans l'utilisation des nouvelles technologies et opèrent dans le cadre d'une criminalité hybride en constante évolution (terrorisme, traite des êtres humains, trafic de drogue, etc.) ;
- Aucun État n'est en mesure de relever seul ces défis ;
- Il est nécessaire de renforcer la coordination et la coopération dans le domaine de la gestion des frontières entre les pays de départ, de transit et de destination et de renforcer les capacités des forces de sécurité en charge de la lutte contre la migration irrégulière et les réseaux de trafiquants ;
- La lutte conjointe contre la migration irrégulière et les réseaux de passeurs dépend également de la promotion d'une migration sûre, ordonnée et régulière et de la mise en place de frontières certes plus sûres mais également ouvertes au passage à des fins de voyage et de commerce licites ;
- Il a été rappelé l'importance d'axer les travaux sur l'identification de mesures de prévention permettant d'anticiper et de contrecarrer le plus tôt possible les activités des réseaux criminels, notamment le travail de veille des garde-frontières et de la police sur les réseaux sociaux.

Politique espagnole mise en œuvre pour relever les défis de la migration

La politique espagnole repose sur **trois piliers** : 1) Prévention en amont : renforcement des capacités des forces de sécurité (soutien financier), assistance technique et projets opérationnels, formations des forces de police ; 2) Lutte contre les réseaux de trafic de migrants et contrôle des frontières : patrouilles conjointes (terre, mer, air), équipes conjointes d'investigation (ECI), réseaux d'échanges d'informations ; 3) Retour volontaire et forcé.

L'Espagne coopère avec la **Gambie, le Ghana, le Mali, la Mauritanie, la Guinée et le Sénégal** par la fourniture de matériel opérationnel (équipement pour la police, véhicules, ordinateurs, etc.), un soutien financier et des formations.

Bonnes pratiques en matière de gestion et de sécurisation des frontières et de lutte contre la migration irrégulière au Maroc et en Gambie

- **Le Maroc** a mis en place 1) des solutions technologiques de pointe, 2) divers matériels de sûreté (détecteurs d'explosifs et de stupéfiants, détecteurs de radiations, détecteurs de métaux, scanners rayons X, contrôle au moyen de scanners corporels) pour équiper les postes frontières, 3) des plateformes interservices pour améliorer la coopération en matière de gestion des frontières et 4) des formations à destination des fonctionnaires de police.

La modernisation des moyens de contrôles transfrontaliers, utilisant la biométrie et l'intégration automatisée des données des voyageurs, a permis, tout en allégeant les tâches des fonctionnaires de police aux frontières notamment en matière de saisie de données, d'améliorer la détection des cas de fraude documentaire, d'accroître le volume des saisies de drogues dures, de lutter plus efficacement contre la migration irrégulière aux postes frontières et de procéder également à la saisie de devises (les devises étant l'une des composantes importantes du blanchiment d'argent).

- **La Gambie** a mis en œuvre plusieurs **bonnes pratiques** : 1) le Mécanisme national de coordination sur les migrations (NCM), en tant qu'organe de coordination de toutes les questions migratoires, constitue un élément fondamental de la lutte contre la migration irrégulière ; 2) des comités de coordination inter-agences à neuf points de passage frontaliers terrestres afin de créer une synergie entre les différents acteurs frontaliers. La Gambie a identifié plusieurs **lacunes et défis** : ressources insuffisantes pour les patrouilles frontalières, cadres juridiques obsolètes (loi sur l'immigration et absence de loi sur la lutte contre le trafic de migrants), ressources humaines inadéquates (équipement pour les patrouilles maritimes et terrestres), capacité opérationnelle limitée (collecte de renseignements et enquêtes).

L'enjeu central de l'échange d'informations opérationnelles

Lors de cette discussion, **plusieurs bonnes pratiques ont été identifiées** :

- L'Espagne dispose d'une autorité de coordination des opérations de lutte contre l'immigration irrégulière aux îles Canaries qui centralise la coordination et le suivi de toutes les actions liées à l'immigration irrégulière, transfère les informations correspondantes et permet de prévenir dans une certaine mesure le départ des bateaux de migrants à partir des pays d'origine ;
- La mise en place d'équipes d'enquête conjointes et de patrouilles de surveillance conjointes (par exemple entre l'Espagne et la Mauritanie et entre l'Espagne et le Maroc) ;
- La Mauritanie a créé une cellule d'analyse de risques avec Frontex avec un officier de liaison ;
- La douane marocaine est une administration très informatisée. La Base automatisée des douanes en réseau (BADR) permet de tracer les mouvements de personnes, de marchandises et de véhicules. L'ensemble des systèmes sont informatisés intégrant des systèmes d'intelligence artificielle permettant aussi un échange de données avec l'essentiel des partenaires et d'accélérer les procédures aux frontières.

Plusieurs pistes d'actions et recommandations ont été évoquées :

- Il serait pertinent de mettre en réseau les informations au niveau régional par un mécanisme d'alerte avancée sur les réseaux de trafic le long des routes migratoires.
- Etant donnée la vitalité financière et la structuration des réseaux criminels, il est nécessaire que les pays africains disposent d'un appui technique et financier leur permettant de renforcer leur coopération.

L'Equipe Conjointe d'Investigation (ECI) au Niger

L'Equipe Conjointe d'Investigation (ECI) au Niger a été mise en place pour lutter contre les réseaux criminels impliqués dans l'immigration irrégulière, la traite des êtres humains et la fraude documentaire ou à l'identité. Les enjeux de contrôle des frontières au Niger sont centraux étant donné qu'il s'agit d'un pays de transit qui a des frontières avec 7 pays et qui doit faire face à de nombreuses menaces à ses frontières (terrorisme, trafic de drogue, traite des personnes, vol de bétail, etc.)

Ce projet a permis 1) d'arrêter des cibles à haute valeur stratégique, 2) de démanteler de nombreux réseaux de passeurs aux niveaux national et international, 3) de lutter contre la corruption, 4) de créer une base de données, 5) de transmettre des informations opérationnelles et stratégiques à l'UE, 6) de former le personnel de la DST au Niger, 7) et de fournir des moyens techniques conséquents.

• **Coopération opérationnelle en matière de gestion des frontières**

Cette séance était organisée autour de deux groupes de travail qui ont porté sur 1) les bonnes pratiques en matière de coopération opérationnelle sur la gestion des frontières et 2) l'échange et le partage d'informations dans les domaines de la migration et de la gestion des frontières. **L'objectif était de mettre en réseau les bonnes pratiques des différents pays présents.**

Bonnes pratiques : coopération opérationnelle en matière de gestion des frontières

- Etendre la notion de coopération opérationnelle à tous les aspects des sujets traités dans le cadre des relations frontalières : douanes, santé, protection de l'environnement, etc.
- Développer les patrouilles communes et encourager les Etats voisins à mettre en place des bureaux communs de police, de douane et de gendarmerie ;
- Inclure les communautés frontalières dans les mécanismes d'échange d'informations sur la migration irrégulière ;
- Augmenter le niveau d'intervention et de renforcement des capacités des services de police/gendarmerie/douanes/eaux et forêts contribuant à la sécurité commune des frontières ;
- Développer des formations basées sur le partage d'expériences en vue de contribuer à l'amélioration et à la mise à niveau des agents frontaliers des pays concernés ;
- Utiliser les entités et les ressources existantes dans le domaine de la sécurité et dans d'autres domaines pour renforcer la coopération régionale : CCPAO, CEDEAO, CEMAC, WAPIS, etc.

Bonnes pratiques : échange et partage d'informations dans les domaines de la migration et de la gestion des frontières

- Les mécanismes mentionnés ci-dessus ont également été envisagés comme base d'échange d'informations (bureaux communs, patrouilles communes, etc.) ;
- Utiliser les accords existants pour échanger ou partager des informations au niveau régional et/ou bilatéral ;
- Soutenir et faciliter le flux d'informations des services au niveau local vers le siège afin d'améliorer le suivi des activités et la connaissance de la situation aux frontières ;
- Mettre en œuvre et développer des formations conjointes pour les agences de gestion des frontières ;
- Travailler au renforcement des unités d'analyse des risques et les mettre en réseau pour partager leurs produits (aspects de prévention, alerte précoce, ciblage et orientation des contrôles) ;
- Utiliser des moyens mobiles de contrôle aux frontières (PCA mobile et stations d'identification mobiles) pour la collecte d'informations et leur exploitation ultérieure ;
- A long terme, soutenir la mise en œuvre de la numérisation des registres d'état civil, l'électrification des postes de contrôle frontalier prioritaires, etc.

• **Bonnes pratiques en matière de gestion intégrée des frontières**

La gestion intégrée des frontières en pratique

La stratégie de gestion intégrée des frontières de l'UE mise en œuvre par Frontex

La stratégie de gestion intégrée des frontières de l'UE (EUIBM) est en constante évolution. Elle repose sur 12 composantes stratégiques thématiques basées sur 3 composantes globales: 1) respect des droits fondamentaux, 2) éducation et formations du personnel frontalier, 3) recherche et innovation (technologies de pointe).

Frontex est engagée dans le domaine de la recherche et de l'innovation et dispose d'un grand réseau de partenariats académiques (instituts de recherche) pour partager les connaissances et faire évoluer les solutions. L'agence européenne dispose également d'un réseau d'officiers de liaison déployés dans les pays partenaires pour mieux comprendre les problèmes rencontrés par ces derniers et pouvoir soutenir là et quand cela est nécessaire.

Quelques exemples de gestion intégrée des frontières

- **L'Allemagne** dispose de plusieurs instruments orientés vers la gestion des frontières : 1) coopération technique pour les services de sécurité responsables de la gestion des frontières, 2) contrôle des frontières extérieures en utilisant un système d'information avancé sur les passagers (APIS), 3) coopération avec les pays tiers dans le cadre de mesures d'éloignement.
L'Allemagne a mis en place un certain nombre de bonnes pratiques, notamment l'investissement dans les ressources humaines et l'assistance technique pour prévenir les problèmes à venir (exemple de projet innovant avec une université en Allemagne pour essayer de détecter le comportement des personnes).
- **Le Liban** dispose d'une stratégie centrée sur les personnes qui vise à : 1) renforcer la gouvernance des frontières en soutenant l'engagement du Liban dans la mise en œuvre de la stratégie nationale de gestion intégrée des frontières, 2) renforcer la coordination entre les agences de sécurité et renforcer leurs capacités au niveau opérationnel, 3) contribuer à la sécurité et à la stabilité des frontières en impliquant les communautés qui accueillent un grand nombre de personnes déplacées.
Plusieurs résultats ont été engrangés, tels que le Plan d'action pour la mise en œuvre de la stratégie de gestion intégrée des frontières, un groupe de travail maritime, la mise en place d'une unité de genre, etc.

Coopération opérationnelle pour la prévention de la migration irrégulière entre l'Espagne et le Sénégal

La coopération opérationnelle en matière de prévention de la migration irrégulière entre le Sénégal et l'Espagne dans le cadre du Partenariat Opérationnel Conjoint (POC)

La coopération bilatérale entre l'Espagne et le Sénégal est fondée sur des accords et des conventions solides depuis 2006. Elle s'articule autour de quatre axes : 1) les patrouilles conjointes, 2) l'échange d'informations et l'entraide dans les enquêtes, 3) les formations, les stages et le mentorat, 4) l'appui dans le recueil de renseignement.

Bonnes pratiques :

- Unité de lutte contre le trafic de migrants au Sénégal en mesure d'agir en autonomie
- Patrouilles conjointes entre l'Espagne et le Sénégal
- Officier de liaison sénégalais aux îles Canaries
- Actions de mentorat de l'Espagne dans le cadre du Partenariat Opérationnel Conjoint (POC)

Défis :

- Mettre en place une plateforme de partage du renseignement entre les deux pays
- Repenser la continuation de la coopération opérationnelle dans un contexte de présence de Frontex
- Décentraliser les unités de lutte contre la migration irrégulière
- Déconstruire le mythe de l'eldorado européen par l'engagement des communautés et offrir des alternatives durables et pérennes pour fixer les jeunes dans leur terroir
- Favoriser la migration légale (accord Espagne-Sénégal en matière de migration circulaire)
- Promouvoir une politique de retour volontaire

Recommandations :

- Assurer une permanence et une continuité dans le contrôle et la surveillance des frontières
- Renforcer les moyens de surveillance aérienne et acquérir de moyens aquatiques plus adaptés
- Perpétuer les mentorats, les stages et les formations
- Initier des formations et des enquêtes adaptées aux réalités actuelles (techniques d'investigations numériques, cyber patrouilles)
- Systématiser les saisies et confiscations des avoirs issus des activités illicites des trafiquants
- Signer des accords complémentaires

Cette session a permis de mettre en lumière l'importance de trouver des **solutions structurelles** en matière de lutte contre la migration irrégulière. Il ne s'agit pas seulement de démanteler les réseaux de trafic, mais également de donner aux candidats à la migration des raisons de vouloir rester dans leurs pays d'origine et de ne pas entreprendre un chemin migratoire souvent dangereux. Pour cela, l'accent doit être mis sur trois points :

- **La mise en place de politiques et de programmes de développement** dans les pays de départ : redynamiser les régions moins attractives, valoriser le travail sur place, offrir des opportunités professionnelles intéressantes avec des perspectives d'avenir et d'évolution attrayantes, montrer que la réussite professionnelle et l'ascension sociale peut se faire au pays.
- **La prévention et la lutte contre la désinformation** : démystifier l'eldorado européen auprès des jeunes et des familles, faire un travail de veille sur les réseaux sociaux qui est le terrain de démarchage des trafiquants, mettre en avant les risques de la migration irrégulière, rôle des membres de la diaspora.
- **Promouvoir des voix de migration légale et de migration circulaire** : faciliter la délivrance de visas et proposer des programmes de travail et d'échanges.

• Enjeux pour l'avenir

Prochaines étapes et recommandations pour l'avenir

- Adopter une approche globale pour prendre en compte les aspects opérationnels mais également les aspects structurels (enjeux de développement des pays de départ) ;
- Continuer de travailler conjointement entre pays d'origine, de transit et de destination pour faire face efficacement au défis de la migration irrégulière et de la gestion intégrée des frontières, notamment par le partage d'informations ;
- S'assurer du soutien des autorités locales et municipales ainsi que des communautés locales pour le recueil d'informations ;
- Partager les expériences au niveau régional avec d'autres pays ;
- Se concentrer sur la mise en œuvre d'un mécanisme de contrôle de la qualité ;
- Utiliser la technologie de pointe dans la gestion des frontières ;
- Stimuler la prévention par le biais d'actions de formations et d'ateliers de sensibilisation ;
- Apporter un soutien et protéger les personnes vulnérables ;
- Assurer un suivi opérationnel de cette réunion dans le cadre du Processus de Rabat. Le Maroc qui assurera la présidence du Dialogue à compter de 2023 souhaite que l'on parvienne à des actions concrètes dans les domaines de la lutte contre la migration irrégulière et de la gestion des frontières.

Analyse de la participation à la réunion*

- L'évènement a attiré un public varié de 70 participants provenant de 26 pays.
- La réunion thématique a bien répondu aux attentes des participants qui souhaitaient être informés des derniers développements en matière de gestion des frontières dans la région, évaluer les défis communs entre pays partenaires, discuter et proposer des stratégies d'actions conjointes.
- Cependant, certains participants estiment que d'autres discussions sont encore nécessaires pour faire avancer le dialogue et traduire les discussions et recommandations en actions concrètes sur le terrain.
- Les participants ont mis en lumière quelques recommandations pour l'avenir : 1) mettre davantage en avant la coopération interafricaine en matière de gestion des frontières (coopération Sud-Sud), 2) mettre l'accent sur les solutions structurelles en matière de lutte contre la migration irrégulière et 3) renforcer la confiance et la collaboration entre les pays partageant une même frontière.
- L'évènement a été largement relayé sur Twitter, notamment par Mme Angeles Moreno Bau, Secrétaire d'État pour les Affaires Extérieures et Globales et des représentants du gouvernement espagnol.

* Cette analyse se fonde sur les réponses fournies par les participants aux formulaires d'évaluation.